

LES SELECTIONS EN EQUIPE DE FRANCE

Escalade

Saison 2017



Contenu

LES SELECTIONS EN EQUIPE DE FRANCE	1
I CADRE REGLEMENTAIRE	3
II. CRITERES DE SELECTION DES EQUIPES DE FRANCE	6
Introduction	6
A. Critères de sélection des équipes de France Senior d'escalade.....	7
1. Règles de sélection pour les championnats d'Europe	8
2. Règles de sélection pour les étapes de coupe du monde	9
Difficulté	9
Bloc	17
Vitesse	20
B. Critères de sélection des équipes de France Jeunes d'escalade.....	23
1. Règles de sélection pour les championnats du monde jeunes	24
2. Règles de sélection pour les championnats d'Europe jeunes	25
3. Règles de sélection pour les étapes de coupe d'Europe	26
Difficulté.....	26
Bloc.....	28
Vitesse	30

La fédération a mis en place 7 équipes de France d'escalade : en difficulté, bloc et vitesse, pour les seniors et les jeunes, et une équipe handi-escalade en seniors.

I CADRE REGLEMENTAIRE

La FFME, fédération délégataire selon les dispositions du Code du Sport (articles L 131-14 à L 131-17), a la responsabilité de la sélection des grimpeurs au sein des Equipes de France pour leur participation aux épreuves internationales d'escalade.

Le directeur technique national (DTN) arrête la sélection sur proposition des commissions de sélection de chaque équipe composée :

- Du directeur technique national : Pierre-Henri Paillason
- De l'entraîneur national de l'Equipe de France concernée
- Du président de la FFME : Pierre You

Pour les choix de sélection prioritaires relatifs à une préparation ou une qualification olympique et pour les épreuves combinées (jeunes ou seniors), le directeur technique national (DTN) arrête la sélection sur proposition de la commission de sélection composée:

- Du directeur technique national
- Du directeur des équipes de France
- Des trois entraîneurs nationaux des équipes de France des disciplines concernées (jeunes ou seniors selon la compétition)
- Du président de la FFME

Le nombre précis de grimpeurs sélectionnés pour chaque épreuve est arrêté par le DTN.

Les convocations sont adressées aux intéressés par le DTN avant chaque épreuve.

Les sélections sont publiées sur le site internet de la fédération : www.ffme.fr

Le mode et les règles de sélection des équipes de France se font dans le cadre et le respect des dispositions prévues à cet effet dans le règlement intérieur de la FFME.

Le compétiteur doit détenir impérativement des garanties d'assurance pour les atteintes corporelles, l'assistance/rapatriement et les frais de recherche et secours en cas d'accident. Il doit donc être titulaire des garanties FFME : Base, Base + ou Base ++. Dans le cas où l'intéressé aurait renoncé à ces garanties fédérales, il devra apporter la copie d'un contrat d'assurance personnel précisant que son contrat le couvre bien dans le cadre des équipes de France de la FFME pour l'escalade de compétition, y compris dans le cas de participation à des sélectifs. Il devra également apporter la copie du bulletin d'information assurances prouvant qu'il a bien refusé les garanties fédérales.

Pour chaque compétition hors de l'Union Européenne, Monaco, Suisse et Andorre, le bulletin n°2 (formulaire d'agrément de voyage à but sportif) doit être complété pour permettre l'application des garanties (par courrier, fax, mail ou en remplissant le formulaire en ligne sur : www.ffme.fr/licence)

Ces textes officiels sont consultables sur le site internet de la fédération : www.ffme.fr

Voici quelques articles du règlement intérieur de la fédération qui concernent directement les équipes de France :

« ARTICLE 19 – SELECTIONS INTERNATIONALES

Les règles de sélection pour l'ensemble des équipes de France sont arrêtées par le conseil d'administration, sur proposition du directeur technique national.

Elles sont fondées sur des critères liés aux résultats sportifs mais également sur des considérations relatives à l'intérêt général de la FFME et des équipes de France, telles que par exemple les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme, l'état de forme du moment, le comportement au sein d'un groupe et la motivation.

Elles respectent les prescriptions en la matière de la réglementation internationale (quotas, etc.). En cas de divergences entre les règles internationales et les règles arrêtées par la FFME, les règles internationales ont prééminence.

La responsabilité de procéder aux sélections nominatives incombe au directeur technique national. Il peut déléguer cette mission.

Tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu d'honorer sa sélection, sauf raisons médicales. En pareille circonstance, l'intéressé doit faire parvenir en temps utile un certificat médical au responsable de l'équipe de France concernée. Il peut être procédé, à la demande de la fédération, à un examen de contrôle par un médecin désigné par elle.

Pour des raisons d'équité sportive vis-à-vis de l'ensemble des sélectionnables en équipe de France, de préparation optimale des échéances et de logistique, tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu de confirmer expressément au directeur technique national ou à son délégué, le fait qu'il accepte ladite sélection dans le délai fixé par le directeur technique national ou son délégué. En l'absence de réponse dans le délai fixé, l'intéressé sera considéré, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, comme refusant d'honorer sa sélection.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le refus d'honorer une sélection en l'absence de raisons médicales ou le fait de ne pas confirmer l'acceptation d'une sélection dans le délai fixé rend, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, l'intéressé non-sélectionnable en équipe de France pour les deux épreuves suivant celle pour laquelle il avait été sélectionné.

A l'occasion des sélections nationales, les licenciés sélectionnés sont considérés comme étant en mission fédérale. A ce titre, ils se doivent de respecter les dispositions des articles 21 et 22, en particulier celles relatives aux obligations des licenciés en mission fédérale, notamment s'agissant du port intégral de la tenue officielle lors de toutes les phases de la compétition, de l'échauffement jusqu'à la cérémonie protocolaire.

ARTICLE 20 – SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Les sportifs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ainsi que ceux inscrits dans le projet de performance fédéral bénéficient d'une surveillance médicale particulière dans les conditions prévues par le règlement médical de la FFME.

Ils sont tenus de se prêter à l'ensemble des examens et contrôles prévus par ledit règlement et en particulier, pour ceux qui y sont soumis, au suivi médical longitudinal.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le non-respect des dispositions du présent article rend l'intéressé :

- non sélectionnable en équipe nationale, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la personne responsable des sélections internationales ;
- non éligible à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs espoirs.

ARTICLE 21 – IMAGE DES SPORTIFS ET DE LA FEDERATION

L'exploitation des droits visés au présent article se fait dans le respect des règlements de la FFME et des fédérations internationales auxquelles elle est, le cas échéant, affiliée.

La fédération est seule propriétaire de l'image de la FFME et de celle des équipes de France qu'elle peut exploiter.

Les sportifs licenciés sont seuls propriétaires de leur image individuelle qu'ils peuvent exploiter.

Si la FFME entend exploiter l'image individuelle d'un sportif licencié, elle doit au préalable obtenir son accord. Elle peut toutefois librement utiliser l'image des sportifs participant aux compétitions ou manifestations qu'elle organise, à des fins strictement promotionnelles, sur ses supports de communication (bulletin officiel, site Internet, ...) et à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en tant que membre d'une équipe de France, il doit au préalable obtenir l'accord de la FFME.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en dehors de tout cadre fédéral, il doit s'assurer au préalable qu'il en a la possibilité juridique. S'il le souhaite, il peut soumettre à la FFME des projets de convention de partenariat pour expertise.

La fédération peut conclure avec les sportifs licenciés des conventions en vue de mettre en œuvre, de façon harmonieuse et dans le respect des droits de chacun, les dispositions du présent article. Le cas échéant, cette convention tient compte des prescriptions du code du sport en matière de conventionnement entre la fédération et les sportifs de haut niveau.

ARTICLE 22– MISSIONS FEDERALES

Toutes les personnes en mission fédérale (représentation au sein des instances nationales ou internationales du sport, sélections internationales, etc.) se conforment aux prescriptions du présent article.

Elles n'agissent que dans le cadre de la mission qui leur est confiée.

Elles ont un comportement digne et décent, respectueux des intérêts et de l'image de la FFME. Elles se conforment aux directives du responsable fédéral en charge de la délégation.

Elles portent la tenue et les équipements officiels de la FFME, sans y porter atteinte d'aucune manière.

En cas de manquement caractérisé à ces obligations le responsable fédéral en charge de la délégation peut, sans préjudice d'éventuelles poursuites disciplinaires ultérieures, prendre toute mesure utile propre à faire cesser le trouble causé. Ces mesures peuvent aller jusqu'au retrait immédiat de l'intéressé de la délégation fédérale. »

II. CRITERES DE SELECTION DES EQUIPES DE FRANCE

Introduction

Pour chaque équipe des critères de sélection sont établis en fonction de la stratégie fédérale en matière de Haut Niveau, dont la finalité est les podiums aux compétitions de référence. Les sélectionnés devront remplir les critères de sélections définis ci-après et leur nombre ne pourra pas excéder les quotas maximum offerts par l'IFSC (indiqués dans le règlement IFSC). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon ses critères de sélections. Les éventuels extras quotas ou qualifications nominatives de l'IFSC sont également soumis aux critères de sélection de la FFME. Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique pourront être faits sur proposition de la commission de sélection. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative.

Selon le règlement IFSC de 2016 :

Pour les championnats seniors, chaque nation dispose en 2016 de 5 places chez les hommes et 5 places chez les femmes.

Pour une étape de Coupe du Monde, chaque nation dispose de 6 places chez les hommes et 6 places chez les femmes. Le pays hôte dispose en 2016 d'un quota de 18 places chez les hommes et 18 places chez les femmes.

Chez les jeunes le quota est de 4 places par catégorie, pour toutes les compétitions européennes et le championnat du monde. Le pays hôte dispose d'un quota de 6 par catégorie sur les étapes de coupe d'Europe.

Les critères de sélection sont à comprendre en application et en complément de l'article 19 et suivant « sélections internationales » du Règlement Intérieur de la FFME

Les critères de sélection se décomposent comme suit :

1. de façon prioritaire selon des choix de sélection relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique sur proposition de la commission de sélection puis selon les critères détaillés, selon les équipes de France, aux paragraphes suivants, ci-dessous.
2. de façon complémentaire :
 - l'état de forme du moment
 - le comportement au sein du groupe
 - la motivation
 - les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme

Pour l'ensemble des critères, les grimpeurs étrangers licenciés en France et participant aux compétitions nationales sélectives ne seront pas comptabilisés dans le cadre du classement de ces compétitions.

A noter que les critères de sélections sont susceptibles d'évoluer en cas de modification du calendrier des compétitions concernées.

A. Critères de sélection des équipes de France Senior d'escalade

1. Règles de sélection pour les championnats d'Europe

Rappel : Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique pourront être faits sur proposition de la commission de sélection. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative.

<u>Championnats d'Europe de bloc (18-19 août), de difficulté et de vitesse (30 juin-1 juillet)</u>	
Dates de sélection : Difficulté : 15 juin Vitesse : 10 mai 2017 Bloc : 19 juin	
Critères de sélection	
Difficulté	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. Victoire Championnat de France Senior difficulté 20172. Finalistes internationaux 2016 (en coupe du monde ou championnat du monde)3. Deux finalistes du Championnat de France de difficulté senior 2017 supplémentaires, au maximum, parmi les grimpeurs non sélectionnés précédemment4. Deux grimpeurs nés en 1996 et après les mieux classés sur le championnat de France senior 2017, au maximum, parmi les grimpeurs non sélectionnés précédemment5. Victoire Championnat du monde ou Europe Jeune 2016 (cadet à junior 2)
Vitesse	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. Dans les 6 premiers sur une étape de coupe de Monde 2017 de vitesse.2. Les grimpeurs, nés en 1996 et après, terminant dans les dix premiers lors d'une étape de Coupe du Monde de vitesse 2017
Bloc	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. Champion du Monde et d'Europe cadet et/ou junior en titre2. Finalistes étape de Coupe du Monde 20173. Grimpeurs les mieux classés de la compétition sélective « Championnat d'Europe » de Fontainebleau dans la limite des 2 premières places maximum
Prise en charge	Complète : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

2. Règles de sélection pour les étapes de coupe du monde

Rappel : Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique pourront être faits sur proposition de la commission de sélection. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative

Difficulté

<u>Etape de coupe du Monde n°1 Villars (Suisse) 7 – 9 juillet</u>	
Date de sélection de l'équipe de France : 15 juin	
Critères de sélection	
Equipe de France	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. Victoire Championnat de France Senior difficulté 20172. Finalistes internationaux 2016 (en coupe du monde ou championnat du monde)3. Deux finalistes du Championnat de France de difficulté senior 2017 supplémentaires, au maximum, parmi les grimpeurs non sélectionnés précédemment4. Deux grimpeurs nés en 1996 et après les mieux classés sur le championnat de France senior 2017, au maximum, parmi les grimpeurs non sélectionnés précédemment
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Etape de coupe du Monde n°2 Chamonix (France) 12 – 13 juillet

Date de sélection de l'équipe de France élite : 15 juin

Date de sélection de l'équipe réserve : 5 juillet

Date limite pour postuler en équipe réserve : 28 juin

Critères de sélection

Equipe de France élite	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Victoire Championnat de France Senior difficulté 20172. Finalistes internationaux 2016 (en coupe du monde ou championnat du monde)3. Deux finalistes du Championnat de France de difficulté senior 2017 supplémentaires, au maximum, parmi les grimpeurs non sélectionnés précédemment4. Deux grimpeurs nés en 1996 et après les mieux classés sur le championnat de France senior 2017, au maximum, parmi les grimpeurs non sélectionnés précédemment
Equipe de France relève	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Finalistes chpts de France senior 2017.2. Vainqueur étape de la coupe d'Europe jeune 2017 (cadet 1 à juniors 2).3. Victoire France jeunes 2017 (cadet – juniors)4. cadet – junior dans les 15 premiers d'une WC 20165. Victoire sur une étape de la coupe de France de difficulté senior (dans l'ordre prioritaire) : Thionville 20-21 mai , Marseille 22-23 avril, Le Pouzin 8-9 avril, Arnas 25-26 mars.
Prise en charge	<p>Uniquement pour les grimpeurs de l'équipe de France Elite et les grimpeurs en équipe relève ayant réalisé une finale sur la compétition : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions</p>

Etape de coupe du Monde n°3 Briançon 29-30 juillet (France)

Date de sélection de l'équipe de France élite : 15 juillet

Date de sélection de l'équipe réserve : 17 juillet

Date limite pour postuler en équipe réserve : 28 juin

Critères de sélection

Equipe de France élite	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Podium international 2017 : championnat d'Europe, Villars, Chamonix2. Finaliste sur une étape de coupe du monde Villars, Chamonix 2017.3. Podium des chpts de France senior 2017.4. Finaliste sur une étape de la coupe du Monde 2016.
Equipe de France relève	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. ½ finalistes sur l'étape de coupe du monde Villars, Chamonix 2017.2. Finalistes chpts de France senior 2017.3. Victoire à une étape de coupe d'Europe jeune 2017 (cadet 1 à juniors 2).4. Victoire aux chpts de France jeune 2017 (cadet 1 à juniors 2).5. Victoire sur une étape de la coupe de France de difficulté senior (dans l'ordre prioritaire) : Thionville 20-21 mai, Marseille 22-23 avril, Le Pouzin 8-9 avril, Arnas 25-26 mars.
Prise en charge	<p>Uniquement pour les grimpeurs de l'équipe de France Elite et les grimpeurs en équipe relève ayant réalisé une finale sur la compétition : déplacement, hébergement, restauration et inscriptions</p>

Etape de coupe du Monde n°4 Arco 26-27 août (Italie)

Date de sélection de l'équipe de France: 1 août

Critères de sélection

Equipe de France	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. Podium en coupe du monde ou au championnat d'Europe 20172. Finale sur une étape de la coupe du Monde 2017.3. Les grimpeurs, nés en 1996 et après, terminant dans les dix premiers pour les femmes, et dans les 12 premiers pour les hommes lors d'une étape de Coupe du Monde de difficulté 2017.4. 2 places maximum par les grimpeurs classés dans les 15 premiers d'une étape de coupe du monde 2017
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Etape de coupe du Monde n°5 Edinburgh 23 – 24 septembre (Ecosse)

Date de sélection de l'équipe de France:12 septembre

Critères de sélection

Equipe de France	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Victoire internationale 2017 (Arco, Briançon, Chamonix, Villars) ou champion(ne) d'Europe 2017.2. Podium international 20173. Une finale sur une des étapes de la coupe du Monde 2017.4. Les grimpeurs, nés en 1996 et après, terminant dans les dix premiers pour les femmes, et dans les 12 premiers pour les hommes lors d'une étape de Coupe du Monde de difficulté 2017.5. Champions du monde jeunes 2017 (cadet et junior)
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Etape de coupe du Monde n°6 Wujiang 7– 8 Octobre (Chine)
Etape de coupe du Monde n°7 Xiamen 15 – 16 Octobre (Chine)

Date de sélection de l'équipe de France: 26 septembre

Critères de sélection

Equipe de France	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. Podium sur une étape de coupe du monde ou le championnat d'Europe2. Finaliste sur une étape de coupe du monde 2017 (Edinburg, Arco, Briançon, Chamonix, Villars)
Prise en charge	Déplacement (à partir de l'aéroport de départ), hébergement, restauration et inscriptions.

Etape de coupe du Monde n°8 Kranj (Slovénie) 18-19 novembre 2017

Date de sélection de l'équipe de France: 20 octobre

Critères de sélection

Equipe de France	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Podium en coupe du monde ou au championnat d'Europe 20172. Finale sur une étape de la coupe du Monde 2017.3. Les grimpeurs, nés en 1996 et après, terminant dans les dix premiers pour les femmes, et dans les 12 premiers pour les hommes lors d'une étape de Coupe du Monde de difficulté 2017.4. 2 places maximum par les grimpeurs classés dans les 15 premiers d'une étape de coupe du monde 20175. Champions d'Europe et du monde jeunes
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Equipes relève

Pour certaines étapes ou disciplines, il est possible de postuler en équipe relève.

Les grimpeurs ayant postulé dans le cadre de l'équipe relève et répondant aux critères seront inscrits selon les places éventuellement disponibles, en fonction de la sélection de l'équipe de France Elite issue des règles de sélection.

L'ensemble des frais seront à la charge des compétiteurs, sauf dans les cas prévus dans les critères de sélections.

Comment présenter sa demande pour faire partie des Equipes relève ? :

- Les formulaires de demandes de participation sont transmis par l'entraîneur national Cécile Avezou (c.avezou@ffme.fr) pour la difficulté, aux grimpeurs correspondant aux exigences fixées, à leur demande.
- Les formulaires sont retournés à l'entraîneur national de l'équipe concernée accompagnés d'un chèque correspondant :
 - au coût de la licence internationale IFSC valable pour la saison 2017
 - au coût des droits d'inscription pour chaque étape de coupe du monde

Les demandes doivent être renvoyées avant la date limite indiquée

- **Le compétiteur doit être titulaire d'une licence FFME avec certificat médical compétition en cours de validité :**

Licence FFME 2016-2017 pour les compétitions jusqu'au 31 août 2017 inclus,

Licence FFME 2017-2018 pour les compétitions à partir du 1er septembre 2017

Bloc

Deux compétitions sélectives « coupe du monde 2017 » (18-19/03/2017) et « chpt d'Europe 2017 » (17-18/06/2017, date à confirmer) seront organisées au pôle France de bloc à Fontainebleau pour contribuer à réaliser la sélection de certaines étapes de coupe du monde et le championnat d'Europe.

Ces compétitions sélectives sont ouvertes à tous les licenciés FFME.

La zone de travail du pôle France est ouverte toute l'année aux 30 meilleurs grimpeurs du classement national bloc, à condition d'en faire la demande préalable à un entraîneur national bloc. Pour cela, il suffit de contacter au minimum 48h à l'avance Rémi SAMYN : r.samyn@ffme.fr

Modalités de déroulement des compétitions sélectives :

La compétition sélective « Coupe du Monde » sera composée de trois tours de quatre blocs chacun en format demi-finale. **Seuls les douze premiers au classement intermédiaire pourront prendre le départ du troisième tour.**

La compétition sélective « Championnat d'Europe » sera composée de deux tours de quatre blocs chacun en format demi-finale.

A l'issue de chaque tour, un classement est réalisé. Chaque athlète se voit attribué un nombre de points en fonction de son classement (1^{er} : 100points, 2^{ème} : 80 points, 3^{ème} : 65points,...). Le barème place/points est le même que celui utilisé pour le classement en Coupe du Monde (1^{er} : 100points, 2^{ème} : 80 points, 3^{ème} : 65points,...). Le classement final pour chacune des compétitions sélectives « Coupe du Monde » et « Championnat d'Europe » de Fontainebleau est réalisé en additionnant les points marqués par chaque grimpeur dans chaque tour. En cas d'ex æquo à la même place, les points sont partagés en suivant le règlement international IFSC.

Pour ces compétitions sélectives, en cas d'ex-æquo, les grimpeurs seront départagés en additionnant leurs performances sur chaque tour (Addition (nombre de bloc/ nombre d'essais par bloc/nombre de bonus/ nombre d'essais par bonus) réalisé sur l'ensemble des tours)

Tableau indicatif d'attribution des points :

1 ^{ère} place = 100	11 ^{ème} place = 31	21 ^{ème} place = 10
2 ^{ème} place = 80	12 ^{ème} place = 28	22 ^{ème} place = 9 points
3 ^{ème} place = 65	13 ^{ème} place = 26	23 ^{ème} place = 8 points
4 ^{ème} place = 55	14 ^{ème} place = 24	24 ^{ème} place = 7 points
5 ^{ème} place = 51	15 ^{ème} place = 22	25 ^{ème} place = 6 points
6 ^{ème} place = 47	16 ^{ème} place = 20	26 ^{ème} place = 5 points
7 ^{ème} place = 43	17 ^{ème} place = 18	27 ^{ème} place = 4 points
8 ^{ème} place = 40	18 ^{ème} place = 16	28 ^{ème} place = 3 points
9 ^{ème} place = 37	19 ^{ème} place = 14	29 ^{ème} place = 2 points
10 ^{ème} place = 34	20 ^{ème} place = 12	30 ^{ème} place = 1 point

Les grimpeurs étrangers licenciés en France et participant à une compétition sélective ne seront pas comptabilisés dans le cadre du classement. De la même manière, les personnes déjà sélectionnées participants à une compétition sélective ne seront pas comptabilisés dans le cadre du classement.

Etape de coupe du Monde de Meiringen (07-08/04/2017)
Etape de coupe du Monde de Chongqing (22-23/04/2017)
Etape de coupe du Monde de Nanjing (29-30/04/2017)
Etape de coupe du Monde de Tokyo (06-07/05/2017)

Date de sélection : 20 mars 2017

Critères de sélection

Equipe de France

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place:

- Les grimpeurs ayant réalisés deux finales en compétitions internationales (Coupe du Monde ou Championnat du Monde) lors de la saison 2016

En complément, dans la limite de 4 hommes et 4 femmes, sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place :

1. Le vainqueur du Championnat de France de La Baconnière (04-05/03/2017)
2. Le grimpeur le mieux classé du sélectif « Coupe du Monde » de Fontainebleau
3. Le grimpeur le mieux classé du sélectif « Coupe du Monde » de Fontainebleau parmi ceux nés en 1996 et après
4. Le grimpeur le mieux classé du sélectif « Coupe du Monde » de Fontainebleau en dehors des grimpeurs déjà sélectionnés
5. Le grimpeur le mieux classé du sélectif « Coupe du Monde » de Fontainebleau parmi ceux nés en 1996 et après en dehors des grimpeurs déjà sélectionnés

Etape de coupe du Monde de Vail (10-11/06/2017)
Etape de coupe du Monde de Navi-Mumbai (24-25/06/2017)

Date de sélection : 02 mai 2017

Critères de sélection

Equipe de France

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité :

1. Les grimpeurs ayant réalisé un podium lors d'une des étapes de la Coupe du Monde 2017

Etape de coupe du Monde de Munich (18-19/08/2017)

Critères de sélection

Equipe de France

Sont sélectionnés (ées) les grimpeurs sélectionnés pour le championnat d'Europe 2017

Prise en charge

déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Vitesse

<u>Etape de coupe du Monde n°1 Chongqing (22-23 avril 2017), n°2 Nanjing (29-30 avril 2017)</u>					
Date de sélection de l'équipe de France: 27 mars 2017					
Critères de sélection					
Equipe de France	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Podium lors d'une étape de Coupe du Monde 2016.2. 2 premiers sur le sélectif de Voiron le 25 mars 2017 en ayant réalisé les minimas (Inférieur ou égal) <p>Minimas :</p> <table><tr><td>Hommes : qualification : 6,60 sec</td><td>finale : 6,35 sec</td></tr><tr><td>Femmes : qualification : 9,70 sec</td><td>finale : 9,05 sec</td></tr></table> <p>3 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</p>	Hommes : qualification : 6,60 sec	finale : 6,35 sec	Femmes : qualification : 9,70 sec	finale : 9,05 sec
Hommes : qualification : 6,60 sec	finale : 6,35 sec				
Femmes : qualification : 9,70 sec	finale : 9,05 sec				
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions				

Etape de coupe du Monde n° 3 Villars (8-9 juillet 2017), n°4 Chamonix (12-13 juillet 2017) et n°5 Arco (26-27 août 2017)

Date de sélection de l'équipe de France: 19 juin 2017

Critères de sélection

Equipe de France	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Sélectionné lors d'une étape de Coupe du Monde 20172. 3 premiers du Championnat de France Sénior de vitesse 2017 et qui ont réalisé les minimas sur la compétition (voie record) (Inférieur ou égal).3. 3 premiers de la Coupe de France Echirolles de juin 2017 et qui ont réalisé les minimas sur la compétition (Inférieur ou égal). <p>Minimas</p> <p>Championnat de France 15m Hommes : qualification : 6,65 sec finale : 6,50 sec Femmes : qualification : 9,75 sec finale : 9,30 sec</p> <p>Echirolles 12m Hommes : qualification : 5,30 sec finale : 5,20 sec Femmes : qualification : 7,80 sec finale : 7,45 sec</p> <p>5 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</p>
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Etape de coupe du Monde n° 6 Edinburgh (23-24 septembre 2017)

Date de sélection de l'équipe de France: 11 septembre 2017

Critères de sélection

Equipe de France	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1) Sélectionné lors d'une étape de Coupe du Monde 20172) 6 premiers du Championnat du Monde Jeunes Innsbruck (septembre 2017) dans les catégories cadet et junior <p>5 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</p>
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

Etape de coupe du Monde n° 6 Wujiang (7-8 octobre 2017) et n°7 Xiamen (14-15 octobre 2017)

Date de sélection de l'équipe de France: 25 septembre 2017

Critères de sélection

Equipe de France	<p>Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:</p> <p>Les grimpeurs ayant terminé dans les huit premiers lors d'une étape de Coupe du Monde de vitesse 2017 ou du championnat d'Europe 2017</p> <p>5 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés</p>
Prise en charge	déplacement, hébergement, restauration et inscriptions

B. Critères de sélection des équipes de France Jeunes d'escalade

1. Règles de sélection pour les championnats du monde jeunes

Rappel : Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique pourront être faits sur proposition de la commission de sélection. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative

Championnats du monde Innsbruck du 30/08 au 10/09/2017 (difficulté, bloc et vitesse)	
Dates de sélection : Difficulté : 16 août 2017 Vitesse : 28 juillet 2017 Bloc : 10 août 2017	
Critères de sélection	
Difficulté	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. 15 premiers sur une des étapes de coupes du monde sénior 2017 : Villars, Chamonix ou Briançon ou le chpt d'Europe 2017.2. 6 premiers sur une des étapes de coupe d'Europe jeunes 2017 : Imst, Dornbirn, Bern, ou Mitterdorf.
Bloc	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes : <ol style="list-style-type: none">1. 15 premiers d'une étape de Coupe du Monde senior de bloc 20162. 6 premiers sur étape de coupe d'Europe jeune de bloc de Graz Soure et l'Argentièrre la Bessée et Sofia
Vitesse	Sont sélectionnés(ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé la performance suivante: <ul style="list-style-type: none">- 10 premiers lors d'une étape de Coupe du Monde Sénior de vitesse 2017- 6 premiers lors d'une étape de Coupe d'Europe Jeune de vitesse 2017

2. Règles de sélection pour les championnats d'Europe jeunes

Rappel : Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique pourront être faits sur proposition de la commission de sélection. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative

Championnats d'Europe de difficulté et vitesse à Perm (28 au 30/09/2017) et de bloc Slany (CZE) 14 - 15 September 2017)	
Dates de sélection : Difficulté : 12 septembre 2017 Vitesse : 28 juillet 2017 Bloc : 10 août 2017	
Critères de sélection	
Difficulté	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes: <ol style="list-style-type: none">1. 15 premiers sur une des étapes de coupes du monde sénior 2017 : Villars, Chamonix ou Briançon ou championnat d'Europe.2. Podium sur une des étapes de coupe d'Europe jeunes 2017 : Imst, Dornbirn, Bern, ou Mitterdorf.3. Finalistes au championnat du monde jeune de difficulté 2017
Vitesse	Sont sélectionnés(ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé la performance suivante: <ul style="list-style-type: none">- 10 premiers lors d'une étape de Coupe du Monde Sénior de vitesse 2017- 6 premiers lors d'une étape de Coupe d'Europe Jeune de vitesse 2017
Bloc	Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé la performance suivante: <ol style="list-style-type: none">1- 15 premiers sur une des étapes de coupe du monde senior de bloc 20162- 8 premiers sur étape de coupe d'Europe jeune de bloc de Graz de Soure et l'Argentièrre la Bessée et Sofia

3. Règles de sélection pour les étapes de coupe d'Europe

Rappel : Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique pourront être faits sur proposition de la commission de sélection. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative

Difficulté

Etapes de coupe d'Europe d'Imst (Autriche) (27-28 mai 2017)

Date de sélection : 28 mars 2017

Critères de sélection

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:

1. Les finalistes du championnat du monde (Guangzhou) et du championnat d'Europe (Mitterdorf) 2016 : C.Pouget, N.Arthaud, N.Arc, N.Moutault, S.Avezou, Y.Terechenko, N.Martin, A.Duval.
2. Les deux grimpeurs les mieux classés lors de la coupe de France d'Arnas (25-26 mars 2017), en plus des grimpeurs éventuellement sélectionnés par le critère précédent.

Etapes de coupe d'Europe de Dornbirn (Autriche) (10-11 juin 2017)

Date de sélection : 6 juin 2017

Critères de sélection

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:

1. Les finalistes du championnat du monde (Guangzhou) et du championnat d'Europe (Mitterdorf) 2016 : C.Pouget, N.Arthaud, N.Arc, N.Moutault, S.Avezou, Y.Terechenko, N.Martin, A.Duval.
2. Les champions de France 2017 (Quimper)
3. Les 6 premiers de EYC Imst 2017 de Imst
4. Les vainqueurs de la coupe de France d'Arnas (25-26 mars 2017)

Etapes de coupe d'Europe de Bern (Sui) (24-25 juin 2017) et Mitterdorf (Aut) (12-13 août 2017)

Date de sélection : 13 juin 2017

Critères de sélection

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:

1. Les 6 premiers de l'EYC d'Imst et de Dornbirn 2017
2. Les podiums du championnat du monde (Guangzhou) et du championnat d'Europe (Mitterdorf) 2016 : N.Moutault, S.Avezou, A.Duval.
3. Les podiums du championnat de France de Quimper 2017
4. Les cadets et juniors classés dans les 10 premiers du championnat de France sénior de Valence 2017

Bloc

European Youth Cup (B) - Graz (AUT) 2017

29 - 30 April 2017

European Youth Cup (B) - Soure (POR) 2017

20 - 21 May 2017

European Youth Cup (B) - L'Argentière (FRA) 2017

18 - 19 July 2017

Date de sélection : 25 Avril 2017

Critères de sélection

3 jeunes maximum par catégorie seront sélectionnés sauf en cadets et en junior garçon où ils seront 5 maximum (selon les quotas IFSC disponibles).

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes:

- 1- Podium sur le championnat du monde jeunes de bloc 2016 ou le championnat d'Europe jeunes de bloc 2016 ou sur une des étapes de coupe d'Europe jeune de bloc 2016
- 2- 15 premiers sur une des étapes de coupe du monde senior de bloc 2017
- 3- Vainqueur du championnat de France jeunes de bloc 2017
- 4- Vainqueur de « la compétition sélective de fontainebleau comptant pour le classement sélectif coupe d'Europe 2017 »
- 5- La sélection sera complétée par les meilleurs du classement « sélectif coupes d'Europe 2017 »

European Youth Cup (B) - Sofia (BUL) 2017

5 - 6 August 2017

Date de sélection : 21 juillet

Critères de sélection

3 jeunes maximum par catégorie seront sélectionnés sauf en cadets et en junior garçon où ils seront 5 maximum (selon les quotas IFSC disponibles).

Sont sélectionnés (ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé la performance suivante:

- 1- 15 premiers sur une des étapes de coupe du monde senior de bloc 2016
- 2- 6 premiers sur étape de coupe d'Europe jeune de bloc de Graz, de Soure ou l'Argentière la Bessée

Modalités du classement « sélectif coupe d'Europe 2017 » :

Les modalités et conditions d'accès sont les suivantes :

Ce sélectif se déroulera sur deux épreuves :

A. La compétition sélective de Fontainebleau (8 et 9 avril 2017)

B. Le Championnat de France d'escalade de blocs jeunes de Brest (25-26 février 2017)

Les grimpeurs remplissant déjà les critères de sélection de la compétition peuvent participer aux sélectifs mais leur performance ne sera pas comptabilisée pour effectuer le classement.

A. La compétition sélective de Fontainebleau est ouverte à tous les licenciés FFME. Elle sera composée de deux tours de compétitions, sur le format de « demi-finale championnat du Monde jeune ».

A l'issue de chaque tour, un classement est réalisé. Chaque athlète se voit attribué un nombre de point en fonction de son classement (voir tableau de point)*

Le classement final de la compétition sélective de Fontainebleau est réalisé en additionnant les points marqués par chaque grimpeur dans chaque tour.

En cas d'ex æquo à la même place, les points sont partagés en suivant le règlement international IFSC. Seuls les vingt premiers à l'issue du premier tour pourront prendre le départ du deuxième tour.

B. Le championnat de France de bloc jeunes

Les grimpeurs se verront attribuer un nombre de points au regard de leur place selon les mêmes modalités que le classement Coupe du Monde senior. (Voir tableau de point)*

Le classement du « sélectif coupe d'Europe 2017 » sera réalisé en additionnant : Les points classement « compétition sélective de Fontainebleau » + Points classement « championnat de France jeune de Brest ».

En cas d'ex-æquo sur le classement du « sélectif coupes d'Europe championnat d'Europe », les athlètes seront départagés au regard de leur classement à la compétition sélective de Fontainebleau.

*

1 ^{ère} place = 100 points	11 ^{ème} place = 31 points	21 ^{ème} place = 10 points
2 ^{ème} place = 80 points	12 ^{ème} place = 28 points	22 ^{ème} place = 9 points
3 ^{ème} place = 65 points	13 ^{ème} place = 26 points	23 ^{ème} place = 8 points
4 ^{ème} place = 55 points	14 ^{ème} place = 24 points	24 ^{ème} place = 7 points
5 ^{ème} place = 51 points	15 ^{ème} place = 22 points	25 ^{ème} place = 6 points
6 ^{ème} place = 47 points	16 ^{ème} place = 20 points	26 ^{ème} place = 5 points
7 ^{ème} place = 43 points	17 ^{ème} place = 18 points	27 ^{ème} place = 4 points
8 ^{ème} place = 40 points	18 ^{ème} place = 16 points	28 ^{ème} place = 3 points
9 ^{ème} place = 37 points	19 ^{ème} place = 14 points	29 ^{ème} place = 2 points
10 ^{ème} place = 34 points	20 ^{ème} place = 12 points	30 ^{ème} place = 1 point

En cas d'ex æquo à la même place, les points sont partagés en suivant le règlement IFSC.

Vitesse

Étape de coupe d'Europe n°1 Tarnow (13-14/05/2017)

Critères de sélection

Date de sélection de l'équipe de France: 10 avril 2017

Équipe de France

Sont sélectionnés(ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé la performance suivante:

1. Sélectionnés sur une étape de Coupe du Monde Sénior de vitesse 2017
2. Podium sur le Championnat du Monde Jeune de vitesse 2016
3. Les trois premiers du Championnat de France Jeune de vitesse 2017 n'ayant pas rempli l'un des deux critères précédents et ayant réalisé les minimas de sélection (inférieur ou égal)

Minimas :

Minime : femmes **12,50sec** ; hommes **9,30sec**

Cadet : femmes **11,10sec** ; hommes **8,20sec**

Junior : femmes **10,40sec** ; hommes **7,80sec**

4 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés

Étape de coupe d'Europe n°2 Bologne (17-18/06/2017)
Étape de coupe d'Europe n°3 Imst (27/08/2017)

Critères de sélection

Date de sélection de l'équipe de France: 19 juin 2017

Équipe de France

Sont sélectionnés(ées) par ordre de priorité, selon un classement établi en fonction de leur meilleure place les grimpeurs ayant réalisé la performance suivante:

1. Sélectionnés sur une étape de Coupe du Monde Sénior de vitesse 2017
2. Sélectionnés sur une étape de Coupe d'Europe Jeune de vitesse 2017
3. Podium lors de la Coupe de France Echirolles en ayant réalisé les minimas sur la compétition (Inférieur ou égal)

Minimas :

Coupe de France Echirolles 12m :

Minime : femmes **10,00sec** ; hommes **7,45sec**

Cadet : femmes **8,90sec** ; hommes **6,60sec**

Junior : femmes **8,35sec** ; hommes **6,25sec**

4 grimpeurs maximum par catégorie seront sélectionnés